

PROGRAMMES

LYCÉE [LEGT]

Philosophie

Classe terminale

Séries générales et technologiques

Georg-Eckert-Institut BS78



1 140 653 4

collection Textes de référence - voie générale et technologique
série Programmes

Sommaire

Philosophie

classe terminale
séries générales et technologiques

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Direction générale de l'enseignement scolaire

Rédition mars 2007
Édition précédente mars 2004

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
- Bibliothek -

2012/3766

F
Z-98
(1,2007)

Suivi éditorial

Christine NOTTRELET
et son équipe

Jeannine DEVERGILLE – Maryse LAIGNEL

31, rue de la Vanne – 92120 Montrouge – 01 46 12 84 87

Maquette

Fabien BIGLIONE

Maquette de couverture

Catherine VILLOUTREIX

© 2007 - CNDP, Téléport 1 @4, BP 80158 - 86961 Futuroscope Cedex

ISBN : 978-2-240-02366-7

ISSN : 1778-2767

« Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5-2° et 3°, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées », **toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement du CNDP est illicite** (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »

S

Sommaire

Séries générales

Séries générales	5
I - Présentation	5
II. Notions et repères	6
III - Apprentissage de la réflexion philosophique	10
Séries technologiques	13
Sciences et technologies de la gestion, sciences et technologies industrielles, sciences et technologies de laboratoire, sciences médico-sociales, hôtellerie	13
Techniques de la musique et de la danse	17
Horaires	19
Voie générale	19
Voie technologique	19
Définition des épreuves	23
Séries générales	23
Séries technologiques	24
Références des textes officiels	27
Programmes	27
Horaires	27
Définitions des épreuves du baccalauréat	28

Séries générales

I - Présentation

I.1 L'enseignement de la philosophie en classes terminales a pour objectif de favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et de lui offrir une culture philosophique initiale. Ces deux finalités sont substantiellement unies. Une culture n'est proprement philosophique que dans la mesure où elle se trouve constamment investie dans la position des problèmes et dans l'essai méthodique de leurs formulations et de leurs solutions possibles ; l'exercice du jugement n'a de valeur que pour autant qu'il s'applique à des contenus déterminés et qu'il est éclairé par les acquis de la culture.

La culture philosophique à acquérir durant l'année de terminale repose elle-même sur la formation scolaire antérieure, dont l'enseignement de la philosophie mobilise de nombreux éléments, notamment pour la maîtrise de l'expression et de l'argumentation, la culture littéraire et artistique, les savoirs scientifiques et la connaissance de l'histoire. Ouvert aux acquis des autres disciplines, cet enseignement vise dans l'ensemble de ses démarches à développer chez les élèves l'aptitude à l'analyse, le goût des notions exactes et le sens de la responsabilité intellectuelle. Il contribue ainsi à former des esprits autonomes, avertis de la complexité du réel et capables de mettre en œuvre une conscience critique du monde contemporain.

Dispensé durant une seule année, à la fin du cycle secondaire, et sanctionné par les épreuves d'un examen national, l'enseignement de la philosophie en classes terminales présente un caractère élémentaire qui exclut par principe une visée encyclopédique. Il ne saurait être question d'examiner dans l'espace d'une année scolaire tous les problèmes philosophiques que l'on peut légitimement poser, ou qui se posent de quelque manière à chaque homme sur lui-même, sur le monde, sur la société, etc. Il ne peut pas non plus s'agir de parcourir toutes les étapes de l'histoire de la philosophie, ni de répertorier toutes les orientations doctrinales qui s'y sont élaborées. Il convient donc d'indiquer clairement à la fois les thèmes sur lesquels porte l'enseignement et les compétences que les élèves doivent acquérir pour maîtriser et exploiter ce qu'ils ont appris. Le programme délimite ainsi le champ d'étude commun aux élèves de chaque série.

I.2 Dans les classes terminales conduisant aux baccalauréats des séries générales, le programme se compose d'une liste de notions et d'une liste d'auteurs. Les notions définissent les champs de problèmes abordés dans l'enseignement, et les auteurs fournissent les textes, en nombre limité, qui font l'objet d'une étude suivie.

Ces deux éléments seront traités conjointement, de manière à respecter l'unité et la cohérence du programme. C'est dans leur étude que seront acquises et développées les compétences définies au titre III ci-dessous. Les notions peuvent être interrogées à la faveur du commentaire d'une œuvre ; le commentaire d'une œuvre peut à son tour être développé à partir d'une interrogation sur une notion ou sur un ensemble de notions, qu'il permet aussi d'appréhender dans certains moments historiques et culturels de leur élaboration. Le professeur déterminera la démarche qui lui paraîtra le mieux correspondre aux exigences de son cours et aux besoins de ses élèves.

La liste des notions et celle des auteurs ne proposent pas un champ indéterminé de sujets de débats ouverts et extensibles à volonté. Elles n'imposent pas non plus un inventaire supposé complet de thèmes d'étude que l'élève pourrait maîtriser du

dehors par l'acquisition de connaissances spéciales, soit en histoire de la philosophie, soit en tout autre domaine du savoir. Elles déterminent un cadre pour l'apprentissage de la réflexion philosophique, fondé sur l'acquisition de connaissances rationnelles et l'appropriation du sens des textes.

II. Notions et repères

Le choix d'un nombre restreint de notions n'a d'autre principe que d'identifier les plus communes et les mieux partagées. Les notions retenues doivent constituer un ensemble suffisamment cohérent et homogène pour que leur traitement fasse toujours ressortir leurs liens organiques de dépendance et d'association. En outre, la spécification des listes de notions propres au programme de chaque série tient compte non seulement de l'horaire dévolu à l'enseignement de la philosophie, mais aussi des connaissances acquises par les élèves dans les autres disciplines. Enfin, l'intelligence et le traitement des problèmes que les notions permettent de poser doivent être guidés par un certain nombre de repères explicites.

II.1.1 Notions

Dans toutes les séries, la liste des notions s'articule à partir de cinq champs de problèmes, eux-mêmes désignés par des notions, isolées ou couplées, qui orientent les directions fondamentales de la recherche. Ces cinq notions ou couples de notions occupent la première colonne des tableaux ci-après.

La deuxième colonne présente les principales notions, isolées ou couplées, dont le traitement permet de spécifier et de déterminer, par les relations qu'il établit entre elles, les problèmes correspondant à ces divers champs.

La présentation de certaines notions en couple n'implique aucune orientation doctrinale définie. De même que la mise en correspondance des notions de la deuxième colonne à celles de la première, elle vise uniquement à définir une priorité dans l'ordre des problèmes que ces notions permettent de formuler.

Les notions figurant dans l'une et l'autre colonnes ne constituent pas nécessairement, dans l'économie du cours élaboré par le professeur, des têtes de chapitre. L'ordre dans lequel les notions sont abordées et leur articulation avec l'étude des œuvres relèvent de la liberté philosophique et de la responsabilité du professeur, pourvu que toutes soient examinées. Le professeur mettra en évidence la complémentarité des traitements dont une même notion aura pu être l'objet dans des moments distincts de son enseignement.

II.1.2 Repères

L'étude méthodique des notions est précisée et enrichie par des repères auxquels le professeur fait référence dans la conduite de son enseignement. Il y a lieu de les formuler explicitement, pour en faciliter l'appropriation par les élèves. Ceux dont l'usage est le plus constant et le plus formateur sont répertoriés, par ordre alphabétique, sous chaque tableau.

Chacun de ces repères présente deux caractéristiques : il s'agit, d'une part, de distinctions lexicales opératoires en philosophie, dont la reconnaissance précise est supposée par la pratique et la mise en forme d'une pensée rigoureuse, et, d'autre part, de distinctions conceptuelles accréditées dans la tradition et, à ce titre, constitutives d'une culture philosophique élémentaire.

Les distinctions ainsi spécifiées présentent un caractère opératoire et, à des degrés variables, transversal, qui permet de les mobiliser progressivement, en relation avec l'examen des notions et l'étude des œuvres, ainsi que dans les divers exercices proposés aux élèves. Par exemple, la distinction cause/fin peut être impliquée dans l'examen des notions de vérité, d'histoire, de liberté, d'interprétation, de vivant, ou la distinction idéal/réel peut intervenir dans celui des notions d'art, de religion, de liberté, de bonheur, etc.

C'est aussi pourquoi ces repères ne feront en aucun cas l'objet d'un enseignement séparé ni ne constitueront des parties de cours ; le professeur déterminera à quelles occasions et dans quels contextes il en fera le mieux acquérir par les élèves l'usage pertinent, qui ne saurait se réduire à un apprentissage mécanique de définitions.

Les sujets donnés à l'épreuve écrite du baccalauréat porteront sur les notions (colonnes 1 et 2) et sur les problèmes qu'elles permettent de poser (l'un des sujets le faisant au travers d'une explication de texte). La structure du programme autorise que ces sujets puissent recouper divers champs, pourvu qu'ils présentent un caractère élémentaire et qu'au moins une des notions du programme soit clairement identifiable par l'élève dans leur formulation. Ils ne prendront pas directement pour objet les distinctions figurant dans la liste des repères (ce qui n'exclut pas, bien entendu, qu'elles soient utilisées dans leur formulation) ; la maîtrise de ces distinctions permettra au candidat de mieux comprendre le sens et la portée d'un problème et de construire sa réflexion pour le traiter.

II.1.3 Série littéraire

Notions :	
Le sujet	<ul style="list-style-type: none"> - La conscience - La perception - L'inconscient - Autrui - Le désir - L'existence et le temps
La culture	<ul style="list-style-type: none"> - Le langage - L'art - Le travail et la technique - La religion - L'histoire
La raison et le réel	<ul style="list-style-type: none"> - Théorie et expérience - La démonstration - L'interprétation - Le vivant - La matière et l'esprit - La vérité
La politique	<ul style="list-style-type: none"> - La société - La justice et le droit - L'État
La morale	<ul style="list-style-type: none"> - La liberté - Le devoir - Le bonheur
Repères :	
<p>Absolu/relatif - Abstrait/concret - En acte/en puissance - Analyse/synthèse - Cause/fin - Contingent/nécessaire/possible - Croire/savoir - Essentiel/accidentel - Expliquer/ comprendre - En fait/en droit - Formel/matériel - Genre/espèce/individu - Idéal/réel - Identité/égalité/différence - Intuitif/discursif - Légal/légitime - Médiat/immédiat - Objectif/subjectif - Obligation/contrainte - Origine/fondement - Persuader/convaincre - Ressemblance/analogie Principe/conséquence En théorie/en pratique - Transcendant/immanent - Universel/général/particulier/singulier</p>	

II.1.4 Série économique et sociale

Notions :	
Le sujet	<ul style="list-style-type: none"> - La conscience - L'inconscient - Autrui - Le désir
La culture	<ul style="list-style-type: none"> - Le langage - L'art - Le travail et la technique - La religion - L'histoire
- La raison et le réel	<ul style="list-style-type: none"> - La démonstration - L'interprétation - La matière et l'esprit - La vérité

Notions :	
- La politique	- La société et les échanges - La justice et le droit - L'État
- La morale	- La liberté - Le devoir - Le bonheur
Repères :	
Absolu/relatif - Abstrait/concret - En acte/en puissance - Analyse/synthèse - Cause/fin - Contingent/nécessaire/possible - Croire/savoir - Essentiel/accidentel - Expliquer/comprendre - En fait/en droit - Formel/matériel - Genre/espèce/individu - Idéal/réel - Identité/égalité/différence - Intuitif/discursif - Légal/légitime - Médiat/immédiat - Objectif/subjectif- Obligation/contrainte - Origine/fondement - Persuader/convaincre - Ressemblance/analogie - Principe/conséquence - En théorie/en pratique - Transcendant/immanent - Universel/général/particulier/singulier	

II.1.5 Série scientifique

Notions :	
Le sujet	- La conscience - L'inconscient - Le désir
La culture	- L'art - Le travail et la technique - La religion
La raison et le réel	- La démonstration - Le vivant - La matière et l'esprit - La vérité
La politique	- La société et l'État - La justice et le droit
La morale	- La liberté - Le devoir - Le bonheur
Repères :	
Absolu/relatif - Abstrait/concret - En acte/en puissance - Analyse/synthèse - Cause/fin - Contingent/nécessaire/possible - Croire/savoir - Essentiel/accidentel - Expliquer/ comprendre - En fait/en droit - Formel/matériel - Genre/espèce/individu - Idéal/réel - Identité/égalité/différence - Intuitif/discursif - Légal/légitime - Médiat/immédiat - Objectif/subjectif- Obligation/contrainte - Origine/fondement - Persuader/convaincre - Ressemblance/analogie - Principe/conséquence - En théorie/en pratique - Transcendant/immanent - Universel/général/particulier/singulier	

II.2 Auteurs

L'étude d'œuvres des auteurs majeurs est un élément constitutif de toute culture philosophique. Il ne s'agit pas, au travers d'un survol historique, de recueillir une information factuelle sur des doctrines ou des courants d'idées, mais bien d'enrichir la réflexion de l'élève sur les problèmes philosophiques par une connaissance directe de leurs formulations et de leurs développements les plus authentiques. C'est pourquoi le professeur ne dissociera pas l'explication et le commentaire des textes du traitement des notions figurant au programme.

Les œuvres seront obligatoirement choisies parmi celles des auteurs figurant dans la liste ci-dessous. Deux œuvres au moins seront étudiées en série L, et une au moins dans les séries ES et S. Ces textes seront présentés par l'élève, le cas échéant, à l'épreuve orale du baccalauréat.

Dans tous les cas où plusieurs œuvres seront étudiées, elles seront prises dans des périodes distinctes (la liste fait apparaître trois périodes : l'Antiquité et le Moyen Âge, la période moderne, la période contemporaine).

Pour que cette étude soit pleinement instructive, les œuvres retenues feront l'objet d'un commentaire suivi, soit dans leur intégralité, soit au travers de parties significatives, pourvu que celles-ci aient une certaine ampleur, forment un tout et présentent un caractère de continuité. Bien entendu, le professeur peut aussi utiliser pour les besoins de son enseignement des extraits d'écrits dont les auteurs ne figurent pas sur cette liste.

Platon ; Aristote ; Épicure ; Lucrèce ; Sénèque ; Cicéron ; Épictète ; Marc Aurèle ; Sextus Empiricus ; Plotin ; Augustin ; Averroès ; Anselme ; Thomas d'Aquin ; Guillaume d'Ockham.

Machiavel ; Montaigne ; Bacon ; Hobbes ; Descartes ; Pascal ; Spinoza ; Locke ; Malebranche ; Leibniz ; Vico ; Berkeley ; Condillac ; Montesquieu ; Hume ; Rousseau ; Diderot ; Kant.

Hegel ; Schopenhauer ; Tocqueville ; Comte ; Cournot ; Mill ; Kierkegaard ; Marx ; Nietzsche ; Freud ; Durkheim ; Husserl ; Bergson ; Alain ; Russell ; Bachelard ; Heidegger ; Wittgenstein ; Popper ; Sartre ; Arendt ; Merleau-Ponty ; Levinas ; Foucault.

III - Apprentissage de la réflexion philosophique

Les formes de discours écrit les plus appropriées pour évaluer le travail des élèves en philosophie sont la dissertation et l'explication de texte.

La dissertation est l'étude méthodique et progressive des diverses dimensions d'une question donnée. À partir d'une première définition de l'intérêt de cette question et de la formulation du ou des problèmes qui s'y trouvent impliqués, l'élève développe une analyse suivie et cohérente correspondant à ces problèmes, analyse nourrie d'exemples et mobilisant avec le discernement nécessaire les connaissances et les instruments conceptuels à sa disposition.

L'explication s'attache à dégager les enjeux philosophiques et la démarche caractéristique d'un texte de longueur restreinte. En interrogeant de manière systématique la lettre de ce texte, elle précise le sens et la fonction conceptuelle des termes employés, met en évidence les éléments implicites du propos et décompose les moments de l'argumentation, sans jamais séparer l'analyse formelle d'un souci de compréhension de fond, portant sur le problème traité et sur l'intérêt philosophique de la position construite et assumée par l'auteur.

Dissertation et explication de texte sont deux exercices complets, qui reposent d'abord sur l'acquisition d'un certain nombre de normes générales du travail intellectuel, telles que l'obligation d'exprimer ses idées sous la forme la plus simple et la plus nuancée possible, celle de n'introduire que des termes dont on est en mesure de justifier l'emploi, celle de préciser parmi les sens d'un mot celui qui est pertinent pour le raisonnement que l'on conduit, etc. Les deux exercices permettent de former et de vérifier l'aptitude de l'élève à utiliser les concepts élaborés et les réflexions développées, ainsi qu'à transposer dans un travail philosophique personnel et vivant les connaissances acquises par l'étude des notions et des œuvres. La maîtrise des distinctions contenues dans la liste des repères (II.1.2) aide l'élève à analyser et à comprendre les sujets et les textes proposés à la réflexion et à construire un propos conceptuellement organisé.

Les exigences associées à ces exercices, tels qu'ils sont proposés et enseignés en classe terminale, ne portent donc ni sur des règles purement formelles, ni sur la démonstration d'une culture et d'une capacité intellectuelle hors de portée. Elles se ramènent aux conditions élémentaires de la réflexion, et à la demande faite à

l'élève d'assumer de manière personnelle et entière la responsabilité de la construction et du détail de son propos. Les capacités à mobiliser reposent largement sur les acquis de la formation scolaire antérieure : elles consistent principalement à introduire à un problème, à mener ou analyser un raisonnement, à apprécier la valeur d'un argument, à exposer et discuter une thèse pertinente par rapport à un problème bien défini, à rechercher un exemple illustrant un concept ou une difficulté, à établir ou restituer une transition entre deux idées, à élaborer une conclusion. Elles sont régulièrement développées et vérifiées au cours de l'année scolaire, que ce soit sous forme écrite ou sous forme orale, dans le cadre de devoirs complets ou d'exercices préparatoires correspondant particulièrement à l'une ou l'autre d'entre elles.

Il n'y a pas lieu de fournir une liste exhaustive des démarches propres au travail philosophique, ni par conséquent une définition limitative des conditions méthodologiques de leur assimilation. Le professeur doit lui-même donner dans l'agencement de son cours l'exemple de ces diverses démarches, exemple dont l'élève pourra s'inspirer dans les développements qu'il aura à construire et dans l'approche des textes qu'il aura à expliquer. Il lui revient en même temps d'en faire percevoir le bénéfice aux élèves, non seulement pour l'amélioration de leurs résultats scolaires, mais plus généralement, pour la maîtrise de leur propre pensée et pour son expression la plus claire et convaincante.

Séries technologiques

Sciences et technologies de la gestion, sciences et technologies industrielles, sciences et technologies de laboratoire, sciences médico-sociales, hôtellerie

I. Présentation

I. 1. L'enseignement de la philosophie en classes terminales a pour objectif de favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et de lui offrir une culture philosophique initiale. Ces deux finalités sont substantiellement unies. Une culture n'est proprement philosophique que dans la mesure où elle se trouve constamment investie dans la position des problèmes et dans l'essai méthodique de leurs formulations et de leurs solutions possibles ; l'exercice du jugement n'a de valeur que pour autant qu'il s'applique à des contenus déterminés et qu'il est éclairé par les acquis de la culture, notamment dans les domaines des sciences, des religions et des arts.

La culture philosophique à acquérir durant l'année de terminale repose elle-même sur la formation scolaire antérieure, dont l'enseignement de la philosophie mobilise de nombreux éléments, notamment pour la maîtrise de l'expression et de l'argumentation, la culture littéraire, les savoirs dispensés dans les disciplines professionnelles et scientifiques et la connaissance de l'histoire.

Ouvert aux acquis des autres disciplines, cet enseignement vise dans l'ensemble de ses démarches à développer chez les élèves l'aptitude à l'analyse, le goût des notions exactes et le sens de la responsabilité intellectuelle. Il contribue ainsi à former des esprits autonomes, avertis de la complexité du réel et capables de mettre en œuvre une conscience critique du monde contemporain.

Dispensé durant une seule année, à la fin du cycle secondaire, et sanctionné par les épreuves d'un examen national, l'enseignement de la philosophie en classes terminales présente un caractère élémentaire qui exclut par principe une visée encyclopédique. Il ne saurait être question d'examiner dans l'espace d'une année scolaire tous les problèmes philosophiques que l'on peut légitimement poser, ou qui se posent de quelque manière à chaque homme sur lui-même, sur le monde, sur la société, etc. Il ne peut pas non plus s'agir de parcourir toutes les étapes de l'histoire de la philosophie, ni de répertorier toutes les orientations doctrinales qui s'y sont élaborées. Il convient donc d'indiquer clairement à la fois les thèmes sur lesquels porte l'enseignement et les compétences que les élèves doivent acquérir pour maîtriser et exploiter ce qu'ils ont appris. Le programme délimite ainsi le champ d'étude commun aux élèves des séries technologiques.

I. 2. Dans les classes terminales conduisant aux baccalauréats des séries technologiques, les programmes se composent d'une liste de notions et d'une liste d'auteurs. Les notions définissent les champs de problèmes abordés dans l'enseignement, et les auteurs fournissent les textes, en nombre limité, qui viendront à l'appui de l'analyse des notions et de l'examen des problèmes.

C'est dans cette étude que seront acquises et développées les compétences définies au Titre III ci-dessous. Le professeur déterminera la démarche qui lui paraîtra le mieux correspondre aux exigences de son cours et aux besoins de ses élèves.

La liste des notions et celle des auteurs ne proposent pas un champ indéterminé de sujets de débats ouverts et extensibles à volonté. Elles n'imposent pas non plus un inventaire supposé complet de thèmes d'étude que l'élève pourrait maîtriser du dehors par l'acquisition de connaissances spéciales, soit en histoire de la philosophie, soit en tout autre domaine du savoir. Elles déterminent un cadre pour l'apprentissage de la réflexion philosophique, fondé sur l'acquisition de connaissances rationnelles et l'appropriation du sens des textes.

II. Notions, repères, auteurs

II. 1. Notions et repères

Le choix d'un nombre restreint de notions n'a d'autre principe que d'identifier les plus communes et les mieux partagées. Les notions retenues doivent constituer un ensemble suffisamment cohérent et homogène pour que leur traitement fasse toujours ressortir leurs liens organiques de dépendance et d'association. L'intelligence et le traitement des problèmes que les notions permettent de poser doivent être guidés par un certain nombre de repères explicites.

II. 1. 1. Notions

Cette partie du programme se compose de trois notions capitales, ouvrant trois domaines aux directions fondamentales de la recherche.

Ces trois notions occupent la première colonne du tableau ci-dessous.

La deuxième colonne est constituée d'autres notions isolées ou couplées dont le traitement permet de spécifier et de déterminer quelques-uns des problèmes les plus importants correspondant aux trois domaines fondamentaux.

Les notions de deuxième colonne sont elles-mêmes susceptibles d'être abordées sur plusieurs registres : ainsi pour les *échanges*, pour *l'expérience*, ou pour *la raison* et *la croyance*, titre auquel pourront être abordées des questions d'épistémologie et de métaphysique aussi bien que les divers aspects du « fait religieux ».

La mise en correspondance des notions de la deuxième colonne avec celles de la première et la présentation de certaines notions en couple n'impliquent aucune orientation doctrinale ; elles déterminent l'une et l'autre une priorité dans l'ordre des problèmes que ces notions permettent de formuler.

Les notions figurant dans l'une et l'autre colonnes ne constituent pas nécessairement, dans l'économie du cours élaboré par le professeur, des têtes de chapitre. L'ordre dans lequel elles sont abordées relève de la liberté philosophique et de la responsabilité du professeur, pourvu que toutes soient examinées.

II. 1. 2. Repères

L'étude méthodique des notions est précisée et enrichie par des repères auxquels le professeur fait référence dans la conduite de son enseignement. Il y a lieu de les formuler explicitement, pour en faciliter l'appropriation par les élèves. Un petit nombre de ceux dont l'usage est le plus constant et le plus formateur est répertorié, par ordre alphabétique, sous le tableau des notions.

Chacun de ces repères présente deux caractéristiques : il s'agit, d'une part, de distinctions lexicales opératoires en philosophie, dont la reconnaissance précise est supposée par la pratique et la mise en forme d'une pensée rigoureuse, et, d'autre part, de distinctions conceptuelles accréditées dans la tradition et, à ce titre, constitutives d'une culture philosophique élémentaire.

Les distinctions ainsi spécifiées présentent un caractère opératoire et, à des degrés variables, transversal, qui permet de les mobiliser progressivement, en relation avec l'examen des notions et l'étude des œuvres, ainsi que dans les divers exercices proposés aux élèves. Par exemple, la distinction cause/fin peut être impliquée dans l'examen de notions telles que l'art et la technique, les échanges, le bonheur, etc.,

ou la distinction persuader/convaincre peut intervenir dans celui de notions telles que la vérité, la raison et la croyance, la justice et la loi, etc.

C'est aussi pourquoi ces repères ne feront en aucun cas l'objet d'un enseignement séparé ni ne constitueront des parties de cours ; le professeur déterminera à quelles occasions et dans quels contextes il en fera le mieux acquérir par les élèves l'usage pertinent, qui ne saurait se réduire à un apprentissage mécanique de définitions.

Notions	
La culture	- L'art et la technique - Les échanges
La vérité	- La raison et la croyance - L'expérience
La liberté	- La justice et la loi - Le bonheur
Repères	
Absolu / relatif – Abstrait / concret – Cause / fin – Contingent / nécessaire / possible – En fait / en droit – Expliquer / comprendre – Identité / égalité / différence – Légal / légitime – Objectif / subjectif – Obligation / contrainte – Persuader / convaincre – Principe / conséquence – En théorie / en pratique – Universel / général / particulier / singulier	

II. 2. Auteurs

L'étude de textes choisis dans les œuvres des auteurs majeurs est un élément constitutif de toute culture philosophique, même élémentaire. Il ne s'agit pas, au travers d'un survol historique, de recueillir une information factuelle sur des doctrines ou des courants d'idées, mais bien d'enrichir la réflexion de l'élève sur les problèmes philosophiques par une connaissance directe de leurs formulations et de leurs développements les plus authentiques. C'est pourquoi le professeur ne dissociera pas l'explication et le commentaire de textes du traitement des notions figurant au programme.

L'étude des textes, dont le choix est laissé à l'appréciation du professeur, sera adaptée à l'horaire de la classe. Dans les classes des séries technologiques, elle pourra porter sur un ensemble de textes courts soutenant de façon topique l'analyse d'une notion ou l'examen d'un problème ; elle ne prendra donc pas nécessairement la forme d'une analyse suivie et systématique d'une œuvre. Bien entendu, le professeur peut toujours utiliser dans son enseignement des écrits d'auteurs qui ne figurent pas sur cette liste, y compris en les empruntant à la littérature ou aux sciences humaines.

Platon, Aristote, Épicure, Lucrèce, Cicéron, Sénèque, Épictète, Marc Aurèle, Sextus Empiricus, Plotin, Augustin, Averroès, Anselm, Thomas d'Aquin, Guillaume d'Ockham.

Machiavel, Montaigne, Bacon, Hobbes, Descartes, Pascal, Spinoza, Locke, Malebranche, Leibniz, Vico, Berkeley, Condillac, Montesquieu, Hume, Rousseau, Diderot, Kant.

Hegel, Schopenhauer, Tocqueville, Comte, Cournot, Mill, Kierkegaard, Marx, Nietzsche, Freud, Durkheim, Husserl, Bergson, Alain, Russell, Bachelard, Heidegger, Wittgenstein, Popper, Sartre, Arendt, Merleau Ponty, Levinas, Foucault.

III. Apprentissage de la réflexion philosophique

Les formes de discours écrit les plus appropriées pour évaluer le travail des élèves en philosophie sont la dissertation et l'explication de texte. La préparation et la pratique de ces exercices dans les classes terminales des séries technologiques tien-

ment compte à la fois de l'horaire imparti à l'enseignement de la discipline et de la culture scolaire commune aux élèves de ces séries.

La dissertation est l'étude méthodique et progressive des diverses dimensions d'une question donnée. A partir d'une première définition de l'intérêt de cette question et de la formulation du ou des problèmes qui s'y trouvent impliqués, l'élève développe une analyse suivie et cohérente correspondant à ces problèmes, analyse étayée d'exemples et mobilisant avec le discernement nécessaire les connaissances et les instruments conceptuels à sa disposition.

L'explication s'attache à dégager les enjeux philosophiques et la démarche caractéristique d'un texte de longueur restreinte. En interrogeant de manière systématique la lettre de ce texte, elle précise le sens et la fonction conceptuelle des termes employés, met en évidence les éléments implicites du propos et décompose les moments de l'argumentation, sans jamais séparer l'analyse formelle d'un souci de compréhension de fond, portant sur le problème traité et sur l'intérêt philosophique de la position construite et assumée par l'auteur.

Dissertation et explication de texte sont deux exercices complets, qui reposent d'abord sur l'acquisition d'un certain nombre de normes générales du travail intellectuel, telles que l'obligation d'exprimer ses idées sous la forme la plus simple et la plus nuancée possible, celle de n'introduire que des termes dont on est en mesure de justifier l'emploi, celle de préciser parmi les sens d'un mot celui qui est pertinent pour le raisonnement que l'on conduit, etc. Les deux exercices permettent de former et de vérifier l'aptitude de l'élève à utiliser les concepts élaborés et les réflexions développées, ainsi qu'à transposer dans un travail philosophique personnel et vivant les connaissances acquises par l'étude des notions et des œuvres. La maîtrise des distinctions contenues dans la liste des repères (II.1.2) aide l'élève à analyser et à comprendre les sujets et les textes proposés à la réflexion et à construire un propos conceptuellement organisé.

Les exigences associées à ces exercices, tels qu'ils sont proposés et enseignés en classe terminale, ne portent donc ni sur des règles purement formelles, ni sur la démonstration d'une culture et d'une capacité intellectuelle hors de portée. Elles se ramènent aux conditions élémentaires de la réflexion, et à la demande faite à l'élève d'assumer de manière personnelle et entière la responsabilité de la construction et du détail de son propos.

La réalisation de cet objectif dans les classes terminales des séries technologiques comporte des conditions spécifiques de réussite.

Les capacités à développer par les élèves sur le plan méthodologique consistent principalement à introduire à un problème, à mener ou analyser un raisonnement, à apprécier la valeur d'un argument, à exposer et discuter une thèse pertinente par rapport à un problème bien défini, à rechercher un exemple illustrant un concept ou une difficulté, à établir ou restituer une transition entre deux idées, à élaborer une conclusion.

La manière dont les élèves s'approprient ces capacités sera régulièrement vérifiée au cours de l'année scolaire, que ce soit sous forme écrite ou sous forme orale, dans le cadre de devoirs complets ou d'exercices correspondant particulièrement à l'une ou l'autre d'entre elles. L'amélioration de l'expression et la maîtrise de la langue y feront l'objet d'une attention constante.

Le professeur doit aussi trouver les médiations et les modes de participation qui permettent aux élèves de comprendre le sens et l'intérêt pour eux des questions traitées. Il est ainsi amené à articuler avec la réflexion philosophique les compétences spécifiques acquises par les élèves. En particulier, il veillera précisément à tenir compte, dans le traitement des notions du programme, dans le choix des textes étudiés et dans la définition des sujets d'exercices proposés aux élèves, de leur orientation dans tel ou tel domaine de compétence technologique.

La liberté pédagogique est d'autant plus nécessaire que la réussite des élèves peut être favorisée par des formes de travail qui ne s'en tiennent pas au seul cadre de la leçon. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de fournir une liste exhaustive des démarches propres à la réflexion philosophique, ni par conséquent une définition

limitative des conditions méthodologiques de son exercice. Le professeur s'attachera à en faire percevoir le bénéfice aux élèves, non seulement pour l'amélioration de leurs résultats scolaires, mais plus généralement pour la maîtrise de leur propre pensée et pour son expression la plus claire et convaincante.

Techniques de la musique et de la danse

Les dispositions de l'arrêté du 5 juillet 1983 susvisé relatives au programme de l'enseignement de la philosophie en classe terminale de la série technologique "techniques de la musique et de la danse" sont abrogées et remplacées par les dispositions de l'arrêté du 27 mai 2003 relatives au programme de l'enseignement de la philosophie en classe terminale de la série scientifique.¹

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2006-2007.

Philosophie	Horaires

Série littéraires (L)

Enseignement obligatoire	Horaires
Philosophie	1

Série scientifique (S)

Enseignement obligatoire	Horaires
Philosophie	2 (12)

¹ L'enseignement obligatoire est en latin et en grec ancien.

Voie technologique

Série sciences medico-cochales (SMC)

Enseignement obligatoire	Horaires
Philosophie	2 (12)

¹ L'enseignement obligatoire est en latin et en grec ancien.

1. Voir page 9.

H oraires

Voie générale

Série économique et sociale (ES)

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	4

Série littéraire (L)

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	8

Série scientifique (S)

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	2 + (1)*

* L'horaire entre parenthèses est un horaire en classe dédoublée.

Voie technologique

Série sciences médico-sociales (SMS)

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	2 + (1)*

* L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

Série sciences et technologies industrielles (STI)

Spécialité génie mécanique

Options :

A - Productique mécanique B - Systèmes motorisés C - Structures métalliques

D - Bois et matériaux associés E - Matériaux souples F - Microtechniques

Spécialité génie des matériaux

Spécialité génie électronique

Spécialité génie électrotechnique

Spécialité génie civil

Spécialité génie énergétique

Spécialité génie optique

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	1 + (1) *

* L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

Spécialité arts appliqués

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	2 + (2) *

* L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

Série sciences et technologies de laboratoire (STL)

Spécialité biochimie - génie biologique

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	1 + (1) *

* L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

Spécialité physique de laboratoire et de procédés industriels

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	1 + (1) *

* L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

Spécialité chimie de laboratoire et de procédés industriels

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	1 + (1) *

* L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

Série sciences et technologies de la gestion (STG)

Spécialité comptabilité et finance d'entreprise

Spécialité gestion des systèmes d'information

Spécialité communication et gestion des ressources humaines

Spécialité mercatique (marketing)

Enseignement obligatoire	Horaire
Philosophie	1 + (1) *

* L'horaire entre parenthèses correspond à des travaux dirigés.

Série techniques de la musique et de la danse

Enseignement général	Seconde	Première	Terminale
Philosophie	-	-	4
Enseignement renforcé *	Seconde	Première	Terminale
Philosophie	-	-	2

* Au choix.

Série hôtellerie

Enseignement obligatoire	Horaire		
	Seconde	Première	Terminale
Philosophie	-	-	2

D

éfinition des épreuves

Séries générales

La présente note de service actualise, en référence au programme de philosophie applicable à la rentrée de l'année scolaire 2001-2002, la rédaction de la définition des épreuves écrite et orale de contrôle de philosophie du baccalauréat des séries littéraire (L), économique et sociale (ES) et scientifiques (S), prévue par les notes de services citées en référence qu'elle annule et remplace.

Épreuve écrite

Durée : 4 heures

Coefficients : série L : 7 ; série ES : 4 ; série S : 3

Choix des sujets (L, ES, S)

Trois sujets seront proposés aux choix des candidats. Les sujets pourront porter sur toutes les parties du programme de chacune des séries.

Énoncé des sujets (L, ES et S)

- Éviter, d'une part, les rédactions qui, empruntant littéralement les formules du programme, paraissent inviter les candidats à reproduire un cours, d'autre part, les rédactions trop générales qui semblent n'avoir aucun rapport déterminé avec une ou plusieurs notions du programme.
- Éviter, dans le libellé du sujet, l'emploi de termes techniques ou de termes exigeant la connaissance d'une doctrine philosophique déterminée.
- Éviter les sujets exigeant des connaissances trop spécialisées.
- D'une façon générale, on préférera à tout autre le libellé du sujet en forme directe et ouverte.

L'un des trois sujets de chaque série est constitué par un texte philosophique

Dans toutes les séries, ce texte est emprunté à un auteur qui figure dans la liste du programme.

La nature de l'épreuve incite à éviter les textes les plus fréquemment expliqués en classe.

Il est souhaitable que le texte ait une longueur de dix à vingt lignes ; un texte trop court revient à une citation ; un texte trop long décourage les candidats.

Le texte choisi concerne un problème essentiel en rapport avec la partie des programmes de philosophie des classes terminales relatives aux notions. Les candidats doivent être explicitement invités à l'expliquer, c'est-à-dire à montrer, par sa compréhension précise, ce dont il est question dans le texte. Le candidat n'est pas tenu de se référer à la doctrine de l'auteur ni à l'histoire de la philosophie. Le texte doit être choisi de telle sorte qu'il permette de poser, éventuellement de résoudre, un problème philosophique qu'il s'agit de saisir en lui-même. Pour le faire, et pourvu qu'il le fasse, le candidat n'est soumis à aucune méthode imposée ; il suffit que l'étude du texte n'en soit pas la paraphrase et qu'elle soit ordonnée, c'est-à-dire qu'elle soit l'exercice philosophique de la réflexion méthodique et critique.

Choix des sujets dans les différentes séries

Des sujets spécifiques seront proposés respectivement à la série L, à la série ES et à la série S. Pour le choix des sujets, il convient de se référer aux programmes de philosophie actuellement en vigueur.

Les sujets peuvent porter sur toutes les parties du programme.

Épreuve orale de contrôle

Le candidat présentera à l'examineur la liste des œuvres philosophiques dont l'étude est obligatoire. Cette obligation s'impose à tous les candidats, qu'ils soient élèves d'un établissement ou candidats libres. La liste présentée par les élèves d'un établissement d'enseignement sera signée par le professeur, visée par le chef d'établissement et annexée au livret scolaire.

Les œuvres philosophiques seront rigoureusement choisies dans les conditions fixées par le programme en vigueur. Lorsqu'une des œuvres aura été étudiée seulement dans certaines de ses parties, la délimitation précise de celles-ci sera explicitement indiquée. Le candidat sera porteur d'un exemplaire de chacun des ouvrages figurant sur la liste.

Il est rappelé que le programme fixe pour chaque série, le nombre des œuvres philosophiques dont l'étude est obligatoire, ainsi que les modalités du choix des auteurs.

L'épreuve orale portera obligatoirement sur l'une des œuvres présentées, dont un bref fragment devra être expliqué. Au cours de l'entretien, toute notion du programme pourra éventuellement faire l'objet d'une interrogation distincte ou, si possible, en liaison avec l'étude du texte.

Au cas où le candidat, en contravention avec les dispositions réglementaires, ne présente aucune liste, ou présente une liste qui, n'étant pas conforme au programme, ne lie pas l'examineur, il est recommandé à celui-ci de fournir au candidat deux ou trois œuvres, le candidat choisit l'une d'entre elles, dont il lui est demandé d'expliquer un bref fragment.

Compte tenu des obligations fixées par le programme et des présentes instructions, l'interrogation devra essentiellement permettre au candidat de tirer parti de sa culture, de ses qualités de réflexion, des lectures qu'il a pu faire au cours de l'année.

Dans toutes les séries, l'interrogation durera vingt minutes environ afin de permettre au candidat de montrer ses possibilités ; il disposera de vingt minutes environ pour la préparer.

Séries technologiques

Les dispositions de la présente note de service actualisent la définition des épreuves écrite et orale de contrôle du baccalauréat, en référence aux programmes de philosophie applicables à compter de la rentrée scolaire 2006 dans les séries technologiques et **remplacent**, à compter de la session 2007 de l'examen, les définitions d'épreuves antérieures dans ces séries (N.S. n° 83-252 du 28 juin 1983 et n° 90-253 du 17 septembre 1990 et N.S. n° 94-209 du 19 juillet 1994 pour l'oral de contrôle).

Il est rappelé que pour les séries sciences médico-sociales (SMS), sciences et technologies de la gestion (STG), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies industrielles (STI) dont la spécialité "arts appliqués" et la série hôtellerie, le programme de référence pour l'épreuve est celui publié par arrêté du 26 juillet 2005 (B.O. hors-série n° 7 du 1er septembre 2005).

Pour la série techniques de la musique et de la danse (TMD), le programme de référence est celui de la série scientifique (S) publié par arrêté du 27 mai 2003 (B.O. n° 25 du 19 juin 2003).

Épreuve écrite du premier groupe

Durée : 4 heures.

Séries SMS, STG, STI (dont « arts appliqués »), STL, hôtellerie : coefficient 2.

Série TMD : coefficient 3.

Pour toutes les séries, trois sujets sont proposés aux candidats ; deux de ces sujets sont des sujets de dissertation ; le troisième est constitué par une explication de texte philosophique.

Pour le troisième sujet, il faut que le texte, emprunté à un auteur qui figure dans la liste du programme, se rapporte à une ou plusieurs notions du programme.

Le texte choisi sera accompagné de questions qui en guideront l'étude.

La consigne suivante figurera à la suite du texte et avant l'énoncé des questions : « Pour expliquer ce texte, vous répondrez aux questions suivantes, qui sont destinées principalement à guider votre rédaction. Elles ne sont pas indépendantes les unes des autres et demandent que le texte soit d'abord étudié dans son ensemble ».

Des sujets particuliers sont élaborés pour les candidats de la série TMD. Pour toutes les autres séries et spécialités, les sujets sont communs.

Recommandations pour la formulation des sujets

A) Pour l'énoncé des sujets de dissertation, on évitera :

1. les rédactions trop générales dont le rapport avec une ou plusieurs notions du programme n'apparaît pas clairement ;
2. dans le libellé du sujet, l'emploi de termes techniques ou de termes exigeant la connaissance d'une doctrine philosophique déterminée ;
3. les sujets exigeant des connaissances trop spécialisées ;
4. les sujets constitués par une citation.

D'une façon générale, les sujets de dissertation seront libellés sous la forme d'une question, renvoyant explicitement à un problème directement relatif à une ou plusieurs notions du programme.

B) Pour le troisième sujet, l'explication d'un texte philosophique :

1. Le texte proposé doit être simple.
2. Les questions n'ont pas pour but principal de vérifier ponctuellement la compréhension du texte par les candidats, mais d'abord d'aider et de guider ceux-ci dans la rédaction de l'explication.

On évitera donc les questions suggérant de reprendre simplement le texte ou de donner le sens de certaines expressions indépendamment de la compréhension d'ensemble du passage, comme on évitera les questions invitant à une dissertation générale sans rapport avec l'idée principale ou la thèse du texte.

On veillera en revanche à proposer des questions susceptibles de guider vraiment l'étude du texte. À cette fin :

- a) On invitera d'abord le candidat à dégager (en retenant la formule la plus appropriée à la nature du texte) son objet, son idée principale, puis son organisation.
- b) On lui demandera ensuite d'expliquer deux ou trois points particuliers (mots, expressions ou phrases) en l'incitant à préciser leur rapport à l'idée générale et à l'organisation du passage.
- c) La dernière question, en proposant la discussion de l'idée centrale du texte, devra permettre au candidat d'en préciser la signification et de faire apparaître le problème dont il est question.

Épreuve orale de contrôle séries SMS, STG, STI, STL, hôtellerie

Durée : 20 min.

Temps de préparation : 20 min.

Coefficient : 2.

Épreuve orale de deuxième groupe et épreuve orale de contrôle série TMD

Durée : 20 min.

Temps de préparation : 20 min.

Coefficient : 3.

Le candidat présente à l'examineur la liste des textes étudiés, empruntés ou non à une même œuvre, parmi les œuvres des auteurs inscrits au programme. La liste présentée par les élèves d'un établissement public ou privé sous contrat sera signée par le professeur, visée par le chef d'établissement et annexée au livret scolaire. Le candidat se présente à l'épreuve avec un exemplaire des textes de sa liste.

Si certains candidats, notamment individuels, se présentent sans liste, l'absence de celle-ci est consignée au procès verbal de l'épreuve.

L'épreuve orale portera sur l'un des textes présentés ou, à défaut, sur un bref texte proposé par l'examineur, en liaison avec les notions du programme. L'interrogation devra permettre au candidat de faire preuve de connaissances élémentaires (vocabulaire, problèmes fondamentaux...), de tirer parti de ses qualités de réflexion et d'expression, ainsi que des lectures qu'il a pu faire au cours de l'année.

R

éférences des textes officiels

Programmes

Arrêté du 27 mai 2003

Fixant le programme de philosophie des séries générales et de la série techniques de la musique et de la danse.

B.O. n° 25 du 19 juin 2003

J.O. du 6 juin 2003

Arrêté du 26 juillet 2005

Fixant le programme de philosophie en classes terminales des séries technologiques.

B.O. hors série n° 7 du 1er septembre 2005

J.O. du 25 août 2005

Arrêté du 15 juin 2006

Programme de philosophie en classe terminale de la série technique de la musique et de la danse.

B.O. n° 27 du 6 juillet 2006

J.O. du 24 juin 2006

Horaires

Arrêté du 16 février 1977 modifié par l'arrêté du 5 octobre 1979

Fixant les horaires des enseignements des classes terminales série technologie de la musique et de la danse

B.O. n° 12 du 31 mars 1977 et B.O. n° 44 du 6 décembre 1979

J.O. du 13 mars 1977 et J.O. N.C. du 17 novembre 1979

Arrêté du 15 septembre 1993

Relatif aux horaires des enseignements des classes terminales des lycées.

B.O. n° spécial 4 du 23 septembre 1993.

J.O. du 17 septembre 1993

Arrêté du 8 juillet 1997

Fixant les horaires de la spécialité « arts appliqués » du baccalauréat série STI.

B.O. n° 30 du 4 septembre 1997.

J.O. du 17 juillet 1997

Arrêté du 1er août 1997

Fixant les horaires de la spécialité « génie optique » du baccalauréat série STI.

B.O. n° 33 du 25 septembre 1997.

J.O. du 20 août 1997

Arrêté du 19 juin 2000 modifié par l'arrêté du 24 juillet 2002

Relatif aux horaires des classes de première et terminale des séries ES, L et S.

B.O. n° 29 du 27 juillet 2000 et B.O. n° 33 du 12 septembre 2002.

J.O. du 18 juillet 2000 et J.O. du 1er août 2002

Arrêté du 14 janvier 2004 modifié par l'arrêté du 14 décembre 2004

Organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique de la série « sciences et technologies de la gestion (STG) ».

B.O. n° 7 du 12 février 2004 et B.O. n° 2 du 13 janvier 2005.

J.O. des 27 janvier 2004 et 24 décembre 2004.

Définitions des épreuves du baccalauréat

Note de service n° 2001-154 du 30 juillet 2001

Définition de l'épreuve écrite et de l'oral de contrôle du baccalauréat général.

B.O. n° 31 du 30 août 2001.

Note de service n° 2001-230 du 7 novembre 2001

Épreuves écrite et orale de contrôle de philosophie du baccalauréat général.

B.O. n° 42 du 15 novembre 2001.

Note de service n° 2006-087 du 19 mai 2006

Baccalauréat technologique. Épreuve de philosophie applicable à compter de la session 2007.

B.O. n° 23 du 8 juin 2006.

Les librairies et médiathèques du SCÉRÉN

des professionnels au service de l'éducation

Académie d'Aix-Marseille

CRDP: 31, bd d'Athènes
13232 Marseille Cedex 01
T 04 91 14 13 12

Autres implantations:

Aix-en-Provence, Digne, Gap, Avignon.

Académie d'Amiens

CRDP: 45, rue Saint-Leu – BP 2605
80026 Amiens Cedex 1
T 03 22 71 41 60

Autres implantations: Laon, Beauvais.

Académie de Besançon

CRDP: 6, rue des Fusillés – BP 1153
25003 Besançon Cedex
T 03 81 25 02 50

Autres implantations:

Montbéliard, Pontarlier,
Lons-le-Saunier, Vesoul, Belfort.

Académie de Bordeaux

CRDP: 75, cours d'Alsace-Lorraine
33075 Bordeaux Cedex
T 05 56 01 56 70

Autres implantations:

Mérignac, Périgueux, Mont-de-Marsan,
Agen, Pau.

Académie de Caen

CRDP: 21, rue du Moulin-au-Roy
BP 5152 – 14070 Caen Cedex 5
T 02 31 56 61 00

Autres implantations: Bayeux, Falaise,
Lisieux, Vire, Saint-Lô, Cherbourg,
Avranches, Alençon, Flers, L' Aigle.

Académie de Clermont-Ferrand

CRDP: 15, rue d'Amboise
63037 Clermont-Ferrand Cedex
T 04 73 98 09 50

Autres implantations: Aurillac,
Le-Puy-en-Velay, Moulins.

Académie de Corse

CRDP: 8, cours du Général-Leclerc
BP 836 – 20192 Ajaccio Cedex 4
T 04 95 50 90 00

Autre implantation: Bastia.

Académie de Créteil

CRDP: 7, rue Roland-Martin
94500 Champigny-sur-Marne
T 01 41 81 20 20

Autres implantations:

Créteil, Le Bourget, Melun.

Académie de Dijon

CRDP: 3, avenue Alain-Savary
BP 490 – 21013 Dijon Cedex
T 03 80 73 85 00

Autres implantations:

Nevers, Mâcon, Auxerre.

Académie de Grenoble

CRDP: 11, av. du Général-Champon
38031 Grenoble Cedex
T 04 76 74 74 74

Autres implantations:

Privas, Bourgoin-Jallieu, Valence,
Chambéry, Annecy.

Académie de la Guadeloupe

CRDP: rue de la Documentation
Lotissement Petit Acajou – BP 385
97183 Abymes Cedex
T 05 90 82 48 33

Académie de la Guyane

CRDP: 16, bd de la République
BP 5010 – 97305 Cayenne
T 05 94 29 06 09

Académie de Lille

CRDP: 3, rue Jean-Bart
BP 199

59018 Lille Cedex
T 03 20 12 40 80

Autres implantations:

Valenciennes, Dunkerque, Arras,
Calais.

Académie de Limoges

CRDP: 39 F, rue Camille-Guérin
87036 Limoges Cedex
T 05 55 43 56 50

Autres implantations:

Limoges, Tulle, Guéret.

Académie de Lyon

CRDP: 47, rue Philippe-de-Lassalle
69316 Lyon – Cedex 04
T 04 72 00 76 00

Autres implantations:

Bourg-en-Bresse, Saint-Étienne.

Académie de la Martinique

CRDP: route du Phare
Pointe des Nègres – BP 529
97206 Fort-de-France Cedex
T 05 96 61 45 79

Académie de Montpellier

CRDP: allée de la Citadelle
34064 Montpellier Cedex 2
T 04 67 60 04 50

Autres implantations:

Montpellier, Carcassonne, Nîmes,
Mende, Perpignan.

Académie de Nancy-Metz

CRDP: 95, rue de Metz
Co 43320 – 54014 Nancy Cedex
T 03 83 19 11 22

Autres implantations: Nancy,
Bar-le-Duc, Montigny-lès-Metz, Épinal.

Académie de Nantes

CRDP: 5, route de la Jonelière
BP 92226 – 44322 Nantes Cedex 3
T 02 51 86 85 00

Autres implantations: Angers, Laval,
Le Mans, Nantes, La Roche-sur-Yon.

Académie de Nice

CRDP: 51^{er}, avenue Cap-de-Croix
BP 2011
06101 Nice Cedex 2
T 04 93 53 71 98

Autre implantation: Toulon.

Académie d'Orléans-Tours

CRDP: 55, rue Notre-Dame-
de-Recouvrance
BP 2219
45012 Orléans Cedex 1
T 02 38 77 87 77

Autres implantations:

Bourges, Chartres, Châteauroux,
Tours, Blois, Montargis.

Académie de Paris

CRDP: 37, rue Jacob
75270 Paris Cedex 06
T 01 44 55 62 08

Académie de Poitiers

CRDP: 6, rue Sainte-Catherine
86034 Poitiers Cedex
T 05 49 60 67 00

Autres implantations: Angoulême,
La Rochelle, Niort.

Académie de Reims

CRDP: 17, bd de la Paix – BP 387
51063 Reims Cedex
T 03 26 49 58 58

Autres implantations:

Charleville-Mézières, Troyes,
Châlons-en-Champagne, Chaumont.

Académie de Rennes

CRDP: 92, rue d'Antrain – CS 20620
35006 Rennes Cedex 7
T 02 23 21 77 00

Autres implantations:

Saint-Brieuc, Brest, Quimper,
Saint-Malo, Vannes, Lorient, Fougères.

Académie de la Réunion

CRDP: 16, rue Jean-Chatel
97489 Saint-Denis Cedex
T 02 62 20 96 00

Académie de Rouen

CRDP: 2, rue du Docteur-Fleury
BP 88
76132 Mont-Saint-Aignan Cedex
T 02 32 08 87 00

Autres implantations:

Évreux, Le Havre, Lillebonne.

Académie de Strasbourg

CRDP: 23, rue du Maréchal-Juin
BP 279/R7
67007 Strasbourg Cedex
T 03 88 45 51 60

Autre implantation: Colmar.

Académie de Toulouse

CRDP: 3, rue Roquelaine – BP 7045
31069 Toulouse Cedex 7
T 05 61 99 48 48

Autres implantations:

Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes,
Albi, Montauban.

Académie de Versailles

CRDP: 584, rue Fourny – BP 326
78533 Buc
T 01 39 45 78 87

Autres implantations:

Évry,
Boulogne-Billancourt, Pontoise, Poissy.

Nouvelle-Calédonie

Immeuble Flize – avenue Carcopino
BP 215
98845 Nouméa
T 00 687 24 28 28

CNDP

Librairie de l'éducation

13, rue du Four
75006 Paris
T 01 46 34 54 80

Adresses détaillées

de toutes les implantations,
cliquez sur l'académie concernée
dans la carte en ligne sur:

www.sceren.fr/cndp_reseau/enregion/

Librairie en ligne

www.sceren.fr



755A2755
CODE TARIF B
ISBN 978-2-240-02366-7

La collection « **Textes de référence** » série **Lycée [LEGT]** comporte :

Les « **Programmes** » : textes officiels par discipline et par niveau.

Les « **Documents d'accompagnement des programmes** » : documents d'aide à la mise en œuvre des programmes rédigés par des groupes d'experts désignés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour en savoir plus

consultez le site du SCÉRÉN-CNDP : www.sceren.fr
ou celui du ministère : www.education.gouv.fr